

## **L'Unaf favorable à un **chèque alimentaire** tenant compte du nombre et de l'âge des enfants et d'un montant minimum de 50 € par famille et par mois**

Selon les budgets types de l'Unaf, pour vivre décemment, un couple et deux enfants de 4 à 6 ans doivent aujourd'hui dépenser 154 € de plus par mois qu'il y a un an. S'ils ont en plus deux adolescents, cette dépense supplémentaire passe à 219€. Leurs dépenses alimentaires représentent autour de 30% du total<sup>1</sup>. Il y a urgence à agir. L'Unaf demande la mise en place du chèque alimentaire pour que les familles puissent mieux se nourrir.

### **Tirer les conséquences de la baisse du pouvoir d'achat**

Le pouvoir d'achat des familles ayant charge d'enfants a été considérablement rogné depuis 2021 et de nombreux postes de dépenses ont fait l'objet de hausses. Aujourd'hui, beaucoup de familles, en particulier les plus modestes, ne peuvent plus avoir une alimentation décente, tant du fait de la hausse des prix des denrées que de celle de tous les autres postes de dépenses. Elles choisissent en priorité des aliments peu coûteux et riches sur le plan énergétique, au détriment d'aliments de qualité suffisante (produits frais) et de bonne qualité nutritionnelle. Certaines familles se trouvent dans une situation d'urgence alimentaire.

### **Répondre à l'urgence**

Pour répondre à cette urgence et pour que leur alimentation puisse s'améliorer notamment sur le plan qualitatif, l'Unaf préconise que le versement d'un chèque alimentaire s'effectue sous la forme d'une prestation monétaire, moins stigmatisante que des bons en papier. Cette prestation d'un montant minimum de 50 € par mois par famille devra être calculée en fonction du nombre et de l'âge des enfants la composant.

**Pour être porteur de justice sociale, un seul moyen : le futur dispositif doit impérativement être familialisé, c'est-à-dire prendre en compte le nombre et l'âge des enfants. L'Unaf invite les Pouvoirs Publics à s'appuyer sur ses budgets-types (un instrument unique en France) et demande à être associée, en tant qu'association de défense des consommateurs, aux travaux préparatoires du chèque alimentaire.**

<sup>1</sup> *Les Budgets-types Unaf permettent de suivre mois pas mois l'évolution des dépenses nécessaires pour maintenir un niveau de vie décent pour 8 compositions familiales. Ici chiffres de mars 2021 et mars 2022.*

**Contact presse : Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05**